

# INFO CE

## LE SERVICE MEDICAL PRIVÉ DE MOYEN !

**Le patronat trouvait que les services de Santé dans les entreprises lui coûtaient cher. Il a donc fait voter en 2011 un texte de loi lui permettant de s'affranchir un peu plus de ses obligations en matière de prévention et de suivi de la santé des salariés.**

Sans surprise, notre direction s'est engouffrée dans cette nouvelle brèche en présentant son projet aux représentants du CE et des CHSCT.

Avant 2005, chaque salarié avait droit à une visite médicale annuelle. Sous la pression du MEDEF, la norme est passée à 2 ans.

En 2013, cette visite pourra s'espacer de 3 ans en alternance avec un « check » mené par le personnel infirmier.

Il s'agira d'une nouvelle activité pour les infirmières qui sont déjà aujourd'hui en nombre insuffisant et devront être formées pour ces visites intermédiaires.

Mais il n'y a pas que les visites périodiques qui seront espacées :

Suite à tout arrêt dû à un accident de travail de 8 jours il y avait obligation d'une visite de reprise,

dorénavant c'est fini. Il faudra un arrêt supérieur à 30 jours. Même délai en cas de maladie.

Si le suivi rapproché des femmes enceintes demeure, ce ne sera plus le cas sur la période qui suit la reprise du travail.

Plus terrible, la Surveillance Médicale Renforcée (SMR) concernant les salariés exposés à des risques de maladies professionnelles liées à l'amiante et autres agents cancérigènes, ou même au bruit, s'assouplit avec des visites tous les 24 mois. Belle économie, quand on sait que cela concerne 2402 salariés sur l'établissement !

**Non seulement le personnel exposé aux risques graves aura une surveillance au ras des pâquerettes, mais l'accord dit « de sécurisation de l'emploi » signé entre le MEDEF, CFE/CGC, CFTD et CFTC lui interdira tout recours contre l'employeur pour un fait antérieur à 24 mois !**



## **Repousser l'âge de départ à la retraite en même temps que faire reculer la prévention et le suivi de la santé des salariés au travail !**

Avec cette nouvelle réorganisation, RENAULT aura du mal à respecter son « accord Sénior » et le droit à chaque salarié de bénéficier d'une visite annuelle à partir de 55 ans.

Espérons que l'activité des médecins ne se résumera pas à des tâches de constatation par manque de prévention. D'experts de la santé, ils devront se reconvertir en « managers » d'une équipe de santé.



Privés d'un contact rapproché avec les salariés, ils risquent de devenir un rouage quasi mécanique d'une entreprise qui ne recherche qu'à court terme la réduction de tous les coûts quels qu'ils soient.

**La direction va profiter de ces nouvelles dispositions législatives pour tenter d'éponger son retard dans les visites médicales.**

**Mais avec 3897 retards de visites, soit 40% des effectifs inscrits à l'établissement, le fossé est profond !**

En fait, le service médical souffre d'un déficit structurel depuis des années, et ce n'est pas ces nouvelles dispositions qui vont changer grand chose. La direction a été alertée, mais elle continue de jouer avec le feu :

- Il manque toujours 2 médecins à l'appel,
- Situation plus critique encore au CTA, où il ne va bientôt rester plus qu'une seule infirmière en compagnie d'un médecin de Flins qui viendra faire l'intérim 1/2 journée par semaine !
- Les locaux sont sous-dimensionnés, inadaptés pour garantir des entretiens dans de bonnes conditions, notamment de confidentialité,
- Les outils de gestion sont obsolètes, tel ce logiciel miracle promis depuis 3 longues années pour administrer dossiers médicaux et rdv...

Sans être renforcées, les équipes médicales pourront de moins en moins intervenir pour assurer notre protection contre le stress et les risques psychosociaux, ou plus simplement agir pour l'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise.

Réponse provocatrice de la direction en CE : « le nombre est idéal pour garantir le fonctionnement optimal du service ! »

**Les Elus SUD se sont clairement exprimés dans tous les CHSCT et au CE contre cette réorganisation qui ne donne pas les moyens de protéger les salariés de l'établissement.**

**SUD réclame une augmentation des effectifs et un service médical qui ne soit plus placé sous la responsabilité des employeurs afin de garantir une meilleure indépendance et des moyens capacitaires.**